

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 MAI 2018

Travaux restaurant scolaire : Résultat de l'appel d'offres

Dans le cadre du marché passé en procédure adaptée ouverte, seuls les lots 2-3-4 et 6 ont reçu des offres. En conséquence, les lots 1 et 5 ayant été infructueux, une procédure adaptée a été engagée.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer ces travaux aux entreprises suivantes, sur proposition de la CAO :

			Montant total HT	Nombre candidats	
lot 1	Gros œuvre			0	
lot 2	Menuiseries	DUPRE	Marcilly-en-Vilette	43 739.32 €	1
lot 3	Plomberie Ventilation	UTB	Villemandeur	29 669.00 €	1
lot 4	Equipement cuisine	Climat Cuisine	Villemandeur	36 787.00 €	5
lot 5	Carrelages			0	
lot 6	Electricité	IRALI	Tigy	8 451.30 €	2

Ressources humaines

Le Conseil Municipal adopte le nouveau régime indemnitaire des agents municipaux tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, et fixe le principe de la rémunération réglementaire pour les accompagnants de nuit dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Rapports sur les Prix et la Qualité des Services de l'Eau et Assainissement 2017 (RQSP 2017)

Le Conseil Municipal prend acte des rapports sur les prix et la qualité des services de l'Eau et Assainissement 2017.

Centre Communal d'Action Sociale : rapport 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2017 du CCAS.

Local communal 228 place de l'Eglise : Convention de mise à disposition

Le Conseil Municipal prend connaissance du souhait des services de La Poste de pouvoir louer le local communal situé 228 place de l'Eglise, en vue de permettre l'accueil des facteurs durant leur pause méridienne. Le loyer est fixé à 250 €/mois à compter du 1^{er} juin 2018.

PanneauPocket : adhésion

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion à « PanneauPocket » pour 200 €/an, qui est un concept de communication par téléphone qui permet d'accéder à des informations pour les personnes téléchargeant gratuitement l'application sur leur téléphone.

Cession d'une parcelle de terrain Lotissement La Tuilerie

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mener les transactions pour la cession d'un terrain d'environ 200m².

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'Organisation de Paris 2024.